



Paris, le 05 Novembre 2020

« La Banque de France pleinement mobilisée au service des entreprises durant la période de confinement »

Les entrepreneurs sont durement affectés par le confinement. La Banque de France s'engage à leurs côtés, pour les aider sur quatre fronts au moins.

1. **L'accès au crédit.** Les PGE ont été un succès plus grand en France qu'ailleurs, par leur montant (plus de 120 Mds), leur priorité donnée aux PME et TPE (94% des dossiers, et plus de 75% des montants) et leurs taux très favorables. Ils peuvent être prolongés, y compris par un différé supplémentaire d'un an. La Médiation du crédit assurée par la Banque de France est présente dans chaque département pour aider les chefs d'entreprise : en six mois, d'avril à septembre, elle a traité 10 539 dossiers, dix fois plus que dans toute l'année 2019. En cas de difficulté entre une entreprise et sa banque, la Banque de France facilite le dialogue et aide à résoudre les situations.
2. La surveillance des **délais de paiement.** Frédéric Visnovsky, médiateur national du crédit, copréside le comité de crise sur les délais de paiement qui va rester en alerte forte. La Banque de France assure les missions de l'Observatoire des délais de paiements et sera engagée dans la mise en place de baromètres trimestriels réalisés par Bercy.
3. **L'accompagnement.** Dans chaque département, la Banque de France a désigné un **correspondant TPE et PME**, à disposition des chefs d'entreprise, gratuitement, pour répondre à toutes leurs sollicitations. Cette année, les correspondants ont déjà reçu 10 000 demandes, dont 63% sur des questions liées aux conséquences du coronavirus. La Banque de France a signé près de 40 conventions avec les partenaires des entreprises pour fonctionner efficacement en réseau et proposer des solutions rapides et concrètes.
4. L'éclairage de la **conjoncture.** Il est indispensable dans cette période de grande incertitude. La Banque de France réalise chaque mois une enquête de conjoncture, en interrogeant plus de 8 000 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs. La prochaine publication de l'enquête nationale interviendra lundi 9 novembre, celle des perspectives régionales le 13 novembre. Ce sera la première mesure nationale des effets du reconfinement.

L'ensemble des missions de service public à destination des entreprises et des particuliers continuent d'être assurées en cette période de confinement. La Banque de France est mobilisée, les entreprises peuvent faire appel à elle.

Problème de financement : la Médiation du crédit

Saisir la médiation : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Vous renseigner : un numéro : 0 810 00 12 10

Toute question, conseil, orientation : les correspondants TPE-PME

Un numéro unique : 0 800 08 32 08

Une adresse e-mail : tpmeXX@banque-france.fr (xx = n° du département)

En savoir +

À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers. Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous    

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : presse@banque-france.fr